

HV/ad
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-17 du 21 Janvier 1977

portant création d'un comité chargé de l'étude des problèmes posés par la mobilisation des primes et gratifications pratiquées au sein des Entreprises Publiques.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;

VU le Décret N° 76-26 du 30 janvier 1976 portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret N° 76-46 du 19 février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Il est créé un comité chargé de l'étude des problèmes posés par la mobilisation des primes et gratifications pratiquées au sein des Entreprises Publiques.

ARTICLE 2. - Ce comité est composé comme suit :

Président : - Camarade IBRAHIM Souradjou Directeur des Etudes et de la Planification du Ministère des Finances

Vice-Président : Camarade OROU GUIDOU Bakary Directeur des Affaires Financières et Administratives du Ministère de la Fonction Publique et du Travail

Membres : - Camarades : -AGBAHE Grégoire Représentant l'Union Nationale des Syndicats des Travailleurs du Bénin (U.N.S.T.B.)

-ADETONAH Barnabé

-d'ALMEIDA Justin

"

"

.../...

- SOTTIN Christophe Représentant l'Union Nationale
des Syndicat des Travailleurs
du Bénin
- KPOHAZOUNDE Antoine Secrétaire Exécutif National du
Comité de Défense de la Révolution
- CHABI Lafia Membre Secrétariat Exécutif du
C.D.R.
- VILLON GUEZO Marcellin Secrétariat Exécutif du
Comité de Défense de la Révolution
COTONOU II
- AGUESSY Emmanuel "
- GOUDALO Joseph Secrétariat Exécutif du Comité
de Défense de la Révolution de
COTONOU I
- BAGOUDOU Jacques "
- KOUNASSO Mesnin Conseiller Technique à l'Economie
du Président de la République
- ALAPINI Armand Directeur des Affaires Financières
et Administratives du Ministère
de l'Industrie et de l'Artisanat
et du Ministère du Commerce et
du Tourisme
- BOKPE Léon Directeur des Affaires Financières
et Administratives du Ministère
des Finances
- BALLE Thomas Directeur des Affaires Financières
et Administratives du Ministère
de l'Intérieur, de la Sécurité
et de l'Orientation Nationale
- TANDOU Joseph Directeur des Affaires Financières
et Administratives du Ministère
de l'Equiperment et du Ministère
des Transports

ARTICLE 3.- Ce Comité a pour mission :

Pour l'exercice 1975 - 1976 de :

- a) - recenser les différentes primes et gratifications accordées
aux travailleurs
- b) - recenser les différentes entreprises publiques concernées
en indiquant les primes et gratifications que lesdites en-
treprises accordent à leurs travailleurs

.../...

- c) - calculer le montant global de toutes les primes et gratifications prévues pour les travailleurs
- d) - déterminer le montant équivalent aux 50 % à mobiliser en exécution des décisions du Bureau Politique en date du 30 décembre 1976
- e) - sur la base de cette décision, proposer un programme d'utilisation des 50 % à récupérer

Pour les exercices à venir

- f) - récupération des 50 % restant de l'exercice 1975 - 1976
- g) - formulation de propositions concrètes en ce qui concerne les autres exercices à venir quant au principe et à l'utilisation des primes et gratifications.

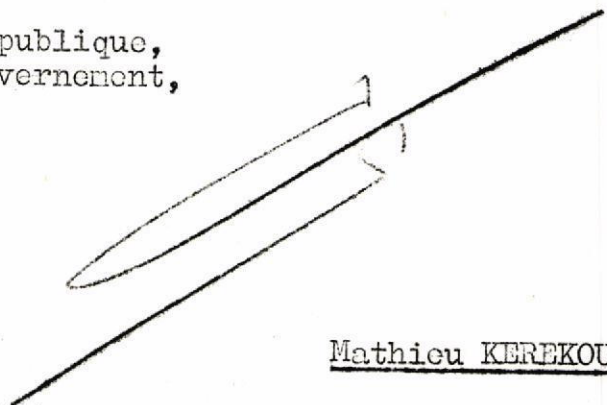
ARTICLE 4. - Le Comité doit déposer au Chef de l'Etat son rapport pour le 25 janvier 1977.

Le Ministre des Finances est responsable de l'exécution de la mission de la présente commission.

ARTICLE 5. - Le présent décret sera publié **et** communiqué partout où besoin sera.

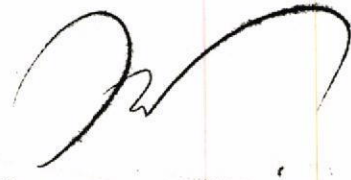
Fait à COTONOU, le 21 Janvier 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,



Isidore AMOUSSOU

Le Ministre de l'Industrie
et de l'Artisanat,



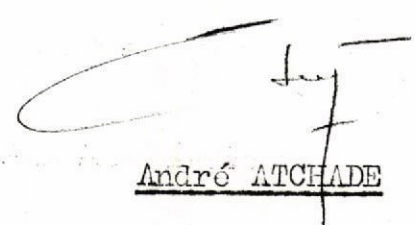
Barthelémy OHOUENS

.../...

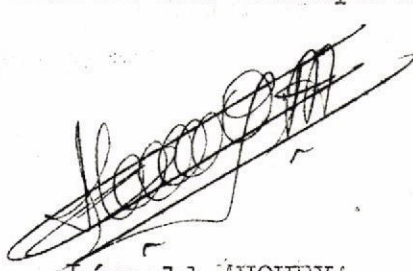
Le Ministre de l'Équipement,


Richard RODRIGUEZ

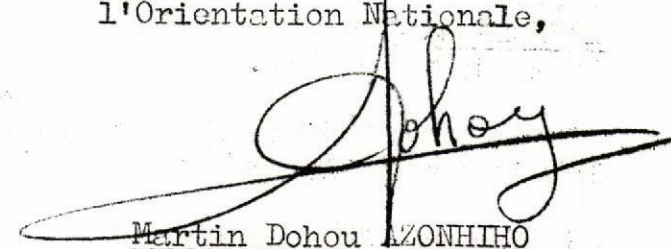
Le Ministre du Commerce et du
Tourisme,


André ATCHADE

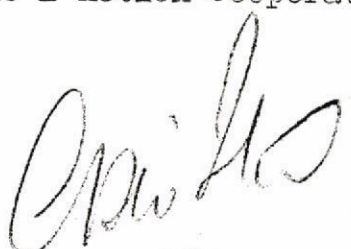
Le Ministre des Transports,


Léopold AHOUEYA

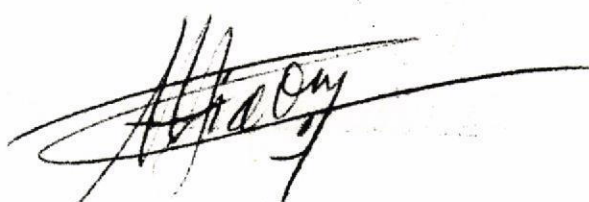
Le Ministre Chargé de l'Inté-
rieur, de la Sécurité et de
l'Orientation Nationale,


Martin Dohou AZONHIHO

Le Ministre du Développement Rural
et de l'Action Coopérative,


Philippe AKPO

* Le Ministre de la Fonction Publique
et du Travail,


Adolphe BIAOU

AMPLIATIONS : PR 10 CS 6 CNR 4 SPD 2 SGG 4 MF-MIA-ME-MCT-MT-MISON-MDRAC 35
autres Ministères 8 DPE-DGAJL-INSAE 6 I.E.A.A. 4 I.E.F. 4 DCCT-ONEPI-Gde Chano 3
Membres 20 BN 2 UNB-FSJEP 4 JORPB 1.-

HV/ad
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-17 du 21 Janvier 1977

portant création d'un comité chargé
de l'étude des problèmes posés par
la mobilisation des primes et gra-
tifications pratiquées au sein des
Entreprises Publiques.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;

VU le Décret N° 76-26 du 30 janvier 1976 portant formation du
Gouvernement ;

VU le Décret N° 76-46 du 19 février 1976 déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attri-
butions des membres du Gouvernement ;

SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la
Révolution Populaire du Bénin ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er..- Il est créé un comité chargé de l'étude des problèmes
posés par la mobilisation des primes et gratifications pratiquées au
sein des Entreprises Publiques.

ARTICLE 2..- Ce comité est composé comme suit :

Président : - Camarade IBRAHIM Souradjou

Directeur des Etudes et
de la Planification du
Ministère des Finances

Vice-Président : Camarade OROU GUIDOU Bakary

Directeur des Affaires
Financières et Adminis-
tratives du Ministère
de la Fonction Publique
et du Travail

Membres : - Camarades : -AGBAHE Grégoire

Représentant l'Union
Nationale des Syndicats
des Travailleurs du
Bénin (U.N.S.T.B.)

-ADETONAH Barnabé

"

-d'ALMEIDA Justin

"

.../...

- SOTTIN Christophe Représentant l'Union Nationale
des Syndicat des Travailleurs
du Bénin
- KPOHAZOUNDE Antoine Secrétaire Exécutif National du
Comité de Défense de la Révolu-
tion
- CHABI Lafia Membre Secrétariat Exécutif du
C.D.R.
- VILLON GUEZO Marcellin Secrétariat Exécutif du
Comité de Défense de la Révolu-
tion COTONOU II
- AGUESSY Emmanuel "
- GOUDALO Joseph Secrétariat Exécutif du Comité
de Défense de la Révolution de
COTONOU I
- BAGOUDOU Jacques "
- KOUNASSO Mesnin Conseiller Technique à l'Economie
du Président de la République
- ALAPINI Armand Directeur des Affaires Financières
et Administratives du Ministère
de l'Industrie et de l'Artisanat
et du Ministère du Commerce et
du Tourisme
- BOKPE Léon Directeur des Affaires Financières
et Administratives du Ministère
des Finances
- BALLE Thomas Directeur des Affaires Financières
et Administratives du Ministère
de l'Intérieur, de la Sécurité
et de l'Orientation Nationale
- TMOU Joseph Directeur des Affaires Financières
et Administratives du Ministère
de l'Equipement et du Ministère
des Transports

ARTICLE 3.- Ce Comité a pour mission :

Pour l'exercice 1975 - 1976 de :

- a) - recenser les différentes primes et gratifications accordées
aux travailleurs
- b) - recenser les différentes entreprises publiques concernées
en indiquant les primes et gratifications que lesdites en-
treprises accordent à leurs travailleurs

.../...

- c) - calculer le montant global de toutes les primes et gratifications prévues pour les travailleurs
- d) - déterminer le montant équivalent aux 50 % à mobiliser en exécution des décisions du Bureau Politique en date du 30 décembre 1976
- e) - sur la base de cette décision, proposer un programme d'utilisation des 50 % à récupérer

Pour les exercices à venir

- f) - récupération des 50 % restant de l'exercice 1975 - 1976
- g) - formulation de propositions concrètes en ce qui concerne les autres exercices à venir quant au principe et à l'utilisation des primes et gratifications.

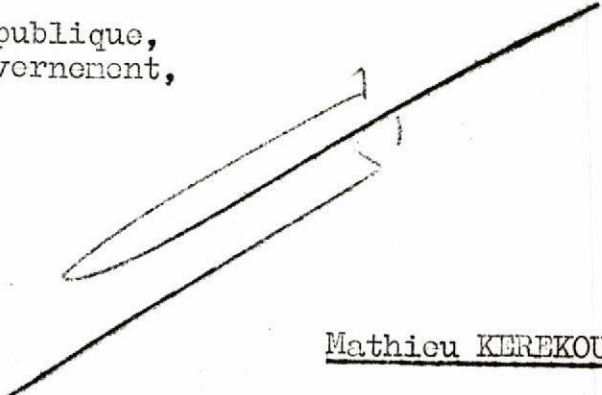
ARTICLE 4. - Le Comité doit déposer au Chef de l'Etat son rapport pour le 25 janvier 1977.

Le Ministre des Finances est responsable de l'exécution de la mission de la présente commission.

ARTICLE 5. - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

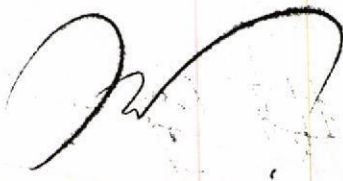
Fait à COTONOU, le 21 Janvier 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,



Isidore AMOUSSOU

Le Ministre de l'Industrie
et de l'Artisanat,



Barthélémy OHOUENS

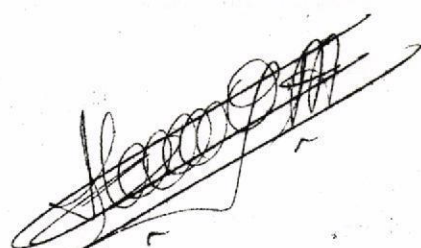
Le Ministre de l'Équipement,


Richard RODRIGUEZ

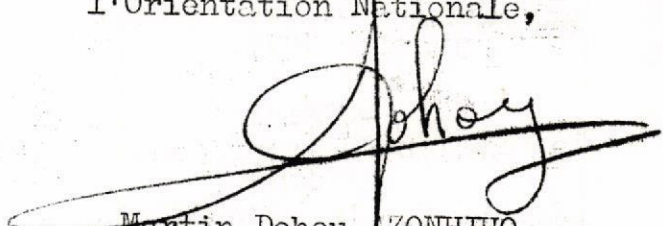
Le Ministre du Commerce et du
Tourisme,


André ATCHADE

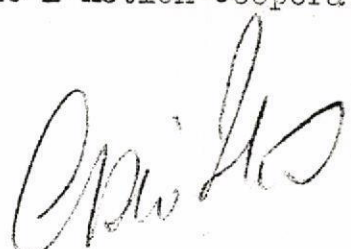
Le Ministre des Transports,


Léopold AHOUEYA

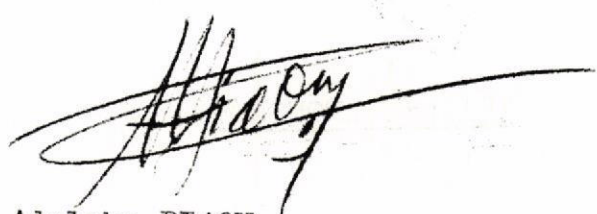
Le Ministre Chargé de l'Inté-
rieur, de la Sécurité et de
l'Orientation Nationale,


Martin Dohou AZONHIHO

Le Ministre du Développement Rural
et de l'Action Coopérative,


Philippe AKPO

Le Ministre de la Fonction Publique
et du Travail,


Adolphe BIAOU

AMPLIATIONS : PR 10 CS 6 CNR 4 SPD 2 SGG 4 MF-MIA-ME-MCT-MT-MISON-MDRAC 35
autres Ministères 8 DPE-DGAI-INSAE 6 I.E.A.A. 4 I.E.F. 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc 3
Membres 20 BN 2 UNB-FSJEP 4 JORPB 1.-